

## Info-négo du Front commun

### Résumé du dépôt du Gouvernement du Québec au représentants du Front commun

Le Front commun recevait ce matin les propositions gouvernementales en vue du renouvellement de la convention collective par l'entremise du Secrétariat du Conseil du trésor. Bien qu'une analyse de celles-ci sera réalisée au cours des prochaines semaines, nous vous adressons un résumé des principaux éléments du dépôt reçu.

#### A. Durée de la convention

5 ans (période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028)

#### B. Le régime salarial

Total : 9 % sur 5 ans

- 1<sup>er</sup> avril 2023 : 3 %
- 1<sup>er</sup> avril 2024 : 1,5 %
- 1<sup>er</sup> avril 2025 : 1,5 %
- 1<sup>er</sup> avril 2026 : 1,5 %
- 1<sup>er</sup> avril 2027 : 1,5 %

Montant forfaitaire de 1 000 \$ aux personnes salariées en fonction des heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

#### Travaux d'ajustement de la structure salariale et des échelles salariales

- Le gouvernement propose de poursuivre les travaux de modifications à la structure salariale en tenant compte des différentes étapes de la carrière et le contexte de l'évolution des emplois.

#### Primes temporaires

- Propose de poursuivre les discussions en comité sur les ouvriers spécialisés en prenant en considération les travaux déjà effectués, et, s'il y a lieu, d'établir les mesures appropriées.
- Propose de tenir des échanges dans le cadre du forum sur l'équipe santé mentale incluant, notamment les primes de rétention pour les psychologues.

#### C. Le régime de retraite

- Le gouvernement propose de réduire la rente du RREGOP en intégrant l'effet de la bonification du RRQ.
- Propose des mesures pour favoriser un maintien à l'emploi des personnes expérimentées :
  - Propose d'ajouter une condition additionnelle d'âge minimal d 57 ans au critère de retraite sans réduction de 35 années de service;
  - Modifie les modalités de la retraite progressive en permettant une prolongation de l'entente entre le participant et l'employeur. Les modalités restent à être déterminées;
  - Augmente l'âge maximal de participation au RREGOP de 69 à 71 ans.
- Propose des dispositions temporaires afin de favoriser la rétention du personnel expérimenté :
  - Programme de rétention volontaire visant le maintien en emploi du personnel expérimenté au-delà de leurs critères de retraite sans réduction. Les modalités restent à être déterminées.

#### **D. Le régime de droits parentaux**

- Propose de revoir la formule pour s'assurer que la personne absente bénéficie d'un remplacement de revenu égal à celui habituel.
- Propose de modifier le document maître sur les droits parentaux afin d'intégrer les éléments convenus par les parties négociantes issues des travaux du comité interronde.

#### **E. Les forums de discussions sur les priorités gouvernementales**

Il est proposé de mettre en place trois forums afin de discuter des priorités gouvernementales.

##### **1. L'équipe classe**

L'objectif est de miser sur la communauté éducative pour la réussite scolaire en identifiant des moyens qui visent à :

- À améliorer l'aide à la classe afin de recentrer la tâche enseignante sur leur rôle et sur les tâches pédagogiques;
- Réduire la précarité par le travail à temps complet et la réduction des heures brisées;
- Accompagner et intégrer les enseignantes en début de carrière par l'insertion professionnelle et le mentorat;
- Revoir des dispositions locales, notamment celles portant sur le processus d'affectation ou d'octroi des contrats;
- Évaluer l'apport des étudiantes au baccalauréat comme un bassin de main-d'œuvre apte à soutenir l'équipe classe.

##### **2. L'équipe soins**

Ce forum concerne les personnes salariées qui dispensent des soins et des contacts directs, soutenus et récurrents. Il vise à :

- Évaluer l'implantation de différents horaires de travail afin d'assurer une grande stabilité et prévisibilité;

- Éliminer le temps supplémentaire obligatoire (TSO);
- Évaluer la nature des tâches réalisées par les différents acteurs afin d'atteindre une utilisation optimale des champs de pratique;
- Discuter de certains obstacles dans les dispositions locales, notamment avec la notion de poste, de services ou d'aménagement des heures de travail;
- Permettre une plus grande interdisciplinarité.

### **3. L'équipe santé mentale**

L'objectif du forum est d'améliorer l'offre de service en santé mentale à l'ensemble de la population. Il vise à :

- Identifier des leviers pour assurer une prestation rehaussée des services;
- Repenser l'organisation du travail;
- Permettre une plus grande interdisciplinarité;
- Maintenir un canal de communication avec les maisons d'enseignement afin d'adapter les formations;
- Discuter de la prime de rétention des psychologues.